

DEC151360DR05

Décision portant nomination de M. Hadj Elandaloussi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 8112 intitulée laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères – LERMA.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR 8112 intitulée laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères ;

Vu la décision n° DEC141644INSU en date du 4 juillet 2014 portant nomination de M. Dariusz C. (Darek) Lis en qualité de directeur de l'unité UMR 8112 à compter du 1^{er} juin 2014.

Considérant que M. Hadj Elandaloussi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 5 au 7 octobre (1^{ère} session) et du 15 au 17 novembre 2010 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Hadj Elandaloussi, Ingénieur d'études CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 8112 intitulée laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères, à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. Hadj Elandaloussi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Hadj Elandaloussi est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 juin 2015

Le directeur de l'unité
Darek Lis

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Observatoire de Paris

Visa du président de l'UPMC